



# Réunion parents correspondants

## Mardi 13 octobre 2020

Valérie CHESNEY - Chef d'Établissement

Aurélie RENARD - Présidente de l'APEL

Corinne VOISIN – Parent correspondant



# I. Pourquoi des parents correspondants?



Le nouveau statut de l'enseignement catholique réaffirme que les parents sont les « premiers et ultimes éducateurs de leurs enfants; ils ont à favoriser leur éducation totale, personnelle et sociale »



Comme le rappelle l'UNAPEL:

« La participation des parents à la vie de l'école catholique n'est pas une concession de l'Institution »

« Il s'agit au contraire de manifester les **responsabilités complémentaires** de la famille et de l'école pour l'éducation des enfants »

« Il s'agit de contribuer **solidairement** au projet éducatif de l'école, au service de tous »



Dialogue et coopération doivent être mis en place de façon appropriée et structurée

C'est pourquoi les parents correspondants sont nécessaires dans chaque classe



## Un objectif commun : le bien des enfants

L'Institution, les parents correspondants et l'APEL ne sont pas des camps retranchés

Nos relations s'inscrivent dans une démarche **cordiale**, **constructive**, **respectueuse des fonctions de chacun** et reposent sur la **confiance**



## Comment ont été sélectionnés les parents correspondants?

- Tirage au sort en conseil de direction
- Pas de conflit d'intérêts (veiller à ce qu'il n'y ait pas de parents correspondants et d'élèves délégués de la même famille sauf exception...)



## Point pratique

L'Institution Notre Dame:

- Ø communique à l'APEL le nom et le mail de tous les parents correspondants;
- Ø transmet aux parents de la classe les noms et les coordonnées (mail) de leurs parents correspondants;
- Ø communique aux parents correspondants l'ensemble des adresses mail des parents de leur classe sauf si certains parents de la classe s'y opposent. Conseil de Mme Voisin (mail de présentation)





## II. Le rôle du parent correspondant

## Le rôle du parent correspondant

- Intermédiaire entre les parents de la classe et l'équipe pédagogique et éducative et canal de communication
- Porte-parole des parents en remontant leurs questions
- Collabore aux manifestations organisées au sein de l'établissement
- Participe au conseil de classe

### EN AMONT DU CONSEIL DE CLASSE:


- Envoi par l'APEL du questionnaire de préparation du conseil de classe aux parents correspondants → diffusion aux parents de leur classe (pour le 1<sup>er</sup> trimestre, envoi du questionnaire après les vacances de Toussaint).
- Renvoi par les familles du questionnaire rempli aux parents correspondants
- Synthèse présentée au professeur principal avant le conseil de classe (RDV téléphonique, RDV à l'Institution)

### PENDANT LE CONSEIL DE CLASSE:

- Parole donnée aux parents correspondants pour faire part de la synthèse des questionnaires
- Prise en notes par les parents de l'appréciation de la classe dans chaque discipline
- Les parents assistent à l'étude au cas par cas des élèves de la classe **SANS PRISE DE NOTES**

**Retour du conseil de classe à chaque élève par le professeur principal; si des parents souhaitent un retour sur leur enfant, ils doivent s'adresser au professeur principal**

### EN AVAL DU CONSEIL DE CLASSE:

- Rédaction d'une synthèse par les parents correspondants (compte-rendu de l'appréciation de la classe par discipline) avec la mention du nombre d'Encouragements, de Compliments, de Félicitations, d'Avertissements de Travail et/ ou de Comportement
-  Envoi de la synthèse au professeur principal pour relecture / Communication via Ecole Directe à l'ensemble des parents de la classe par l'Institution

## Ce qui est attendu du parent correspondant : règles de déontologie

### Respecter la confidentialité :

- Ce qui concerne les enfants et les familles **ne peut-être répété à l'extérieur**

### Devoir de réserve :

- Les propos tenus doivent être **impartiaux** et doivent viser à **éclairer le débat**
- Le parent correspondant s'exprime en tant que **représentant** et non à titre personnel
- Le parent correspondant doit **respecter les compétences professionnelles** des membres de l'établissement **et les compétences éducatives** des familles  
(CONFIANCE ET RESPECT DES FONCTIONS DE CHACUN)

## Ce qui est attendu du parent correspondant: autres règles

- Ecouter activement, de façon bienveillante et discrète
- Transmettre les questions et demandes auprès de l'établissement
- Faire preuve de distance émotionnelle
- Faire preuve d'objectivité
- Etre solidaire des décisions prises
- Rendre compte aux parents des actions entreprises

## Ce que le parent correspondant doit éviter

- Donner lui-même des réponses sans concertation avec la direction de l'établissement et/ou l'APEL
- Ne voir la classe qu'à travers son propre enfant
- Avoir une attitude systématiquement critique
- Remettre en cause ou juger les méthodes pédagogiques des professeurs
- Empêcher le dialogue parents/professeurs
- Colporter les rumeurs ou en faire part à la direction





### III. Le rôle du chef d'établissement

## Le rôle du chef d'établissement

- Veiller à ce que le rôle du parent correspondant soit pleinement reconnu par la communauté éducative
- Communiquer aux parents correspondants la date et l'heure du conseil de classe en amont



## IV. Notre rôle commun

### Chef d'établissement / Président de l'APEL



## Notre rôle commun Chef d'établissement / Président de l'APEL

- Informer les parents correspondants de ce qui est attendu d'eux et de ce qu'ils doivent éviter
- Veiller à la bonne communication entre les différents partenaires de l'établissement
- Veiller au respect de la charte du parent correspondant pour assurer la qualité du dialogue et du partenariat



## Conclusion:

Le rôle du parent correspondant est une opportunité



## Conclusion

- Avoir des parents correspondants dans chaque classe est une chance de **favoriser les relations et le dialogue entre l'école et la famille**
- Ils relaient, en complément de l'APEL, les messages qui permettent au chef d'établissement d'ouvrir d'éventuels questionnements



Merci de votre attention et de votre  
engagement